SDTAN du département des Yvelines

Laurent BRACONNIER
Chef de mission Développement numérique du Territoire – CG Yvelines
(Cette présentation s'appuie sur un diaporama)

THD DANS LES YVELINES : LES RIP EXISTANTS

Réseaux d'initiative publique

1. 1ère DSP départementale depuis 2004 : **215 km** de collecte (en rouge)
2. 2ème DSP départementale depuis 2009 : **240 km** de collecte supplémentaire (en pointillé vert) et **70 km** de desserte en ZA pour **2 500** entreprises desservies et 50 ZA fibrées conformément au label ZA THD (zones jaunes)
3. Régie Quentiop depuis 2009 : FTTH sur l'ensemble de la CA de Saint-Quentin-en-Yvelines (zone verte)

SDTAN CG78 | 19 mars 2012 | Yvelines Conseil général

2

THD dans les Yvelines : les RIP existants

Le département s'est engagé dans une politique d'aménagement numérique depuis le début des années 2000 et cela s'est concrétisé en 2004 par une première délégation de service public pour la création d'un réseau de collecte qui a été mis en service en 2006. Très rapidement, nous avons réalisé que le fait d'amener la fibre optique à l'entrée des zones d'activités ne suffisait pas à permettre la fourniture d'un service très haut débit de qualité aux PME de ces zones. Nous avons donc décidé de lancer une extension de ce réseau pour faire de la desserte à l'intérieur des zones d'activités. La réflexion a pris un certain temps, nous sommes parvenus à la conclusion qu'il fallait même adducter les entreprises, et en 2009 nous avons signé une deuxième délégation de service public qui a complété notre réseau de collecte en créant un réseau de desserte pour 2 600 entreprises au dernier comptage. Ce réseau est aujourd'hui en cours de réception et les adductions sont en cours de réalisation. C'est un peu long car, pour faire les adductions, il faut obtenir les accords des propriétaires. Nous avons démarré cette opération depuis environ 6 mois et avons obtenu 1 400 bons pour accord sur 2 600 pour réaliser ces travaux.

Il existe aussi sur notre territoire une initiative d'une communauté d'agglomération, Saint-Quentin-en-Yvelines, qui a récupéré le réseau câblé et l'a amélioré, comme nous l'avons vu avec Sarreguemines, pour proposer un RIP en FTTH.

En 2009, lorsque nous avons signé la délégation de service public sur les zones d'activités, nous commencions à nous interroger sur la desserte des particuliers. La situation était assez favorable en ADSL : tous les NRA sont dégroupés, 200 lignes ne sont pas éligibles à l'ADSL sur 600 000, et 16 000 lignes sont à moins de 1 Mbit/s. Malgré tout, nos utilisateurs travaillent à Paris, à la Défense, ils sont habitués à avoir du très haut débit, veulent faire du télétravail, et ne sont pas toujours contents de leur débit, même lorsqu'ils ont du 10 ou 20 Mbit/s en ADSL. Nous nous sommes donc très rapidement interrogés sur l'opportunité de faire du FTTH.

THD DANS LES YVELINES : INTENTIONS D'INVESTISSEMENT PRIVÉ

102 communes en zone AMII dont 7 en ZTD

Initiative privée déclarée à horizon 2020 = 83% des lignes

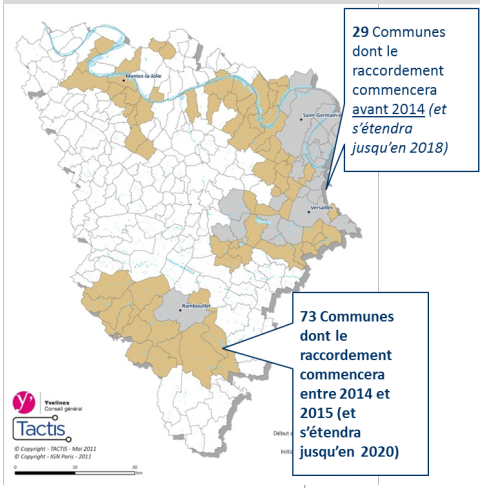

	Zones Très Denses	Zones Moins Denses
Nombre de communes	7 communes	95 communes
Caractéristiques logements	60 000 logements dont 13 000 individuels	425 000 logements dont 161 000 individuels

	Démarrage avant 2014	Démarrage entre 2014 et 2015
Nombre de communes	29 communes	73 communes
Nombre de logements	300 000 logements	186 000 logements
Kilométrage de réseau estimé (Tactis)	2650	2750
Coût à la ligne hors adduction (estimation Tactis)	360 €/ligne	480 €/ligne

SDTAN CG78 | 19 mars 2012 | Yvelines Conseil général

3

THD dans les Yvelines : intentions d'investissement privé

En 2010, la législation évoluant, notre Président a lancé une grande réflexion pour élaborer un schéma directeur d'aménagement numérique. Pendant ce temps, les intentions des opérateurs ont été dévoilées, mais au fur et à mesure que notre réflexion avançait, les opérateurs avançaient dans leurs déclarations, c'est-à-dire qu'au début de l'année 2010, une vingtaine de communes étaient annoncées, à la fin de l'année, il y en avait 40, et fin janvier 2011, 102 communes… C'est un phénomène que l'on constate toujours : dès qu'une collectivité intervient, il y a une réaction automatique de la part des opérateurs.

Nous en arrivons à la situation d'aujourd'hui, où 83 % du territoire serait couvert par l'initiative privée, soit 102 communes sur 262. Ces 102 communes couvrent la grande majorité des zones situées à l'est du département, qui sont les plus denses à proximité de la petite couronne, laissant au public les zones rurales qui sont sur le sud et l'ouest des Yvelines.

Le schéma directeur avait pour objectif d'agir en complémentarité de l'action des opérateurs. Nous parlons de projet ambitieux, mais globalement notre action ne porte que sur 17 % de la population, soit environ 107 000 prises.

Concernant les prises desservies par les opérateurs (cf. tableaux) : il y a quand même beaucoup de logements individuels, même sur la zone dense ; le coût de la ligne est compris entre 360 et 480 euros en fonction des zones dites très denses ou moins denses, ce sont donc des coûts assez bas.

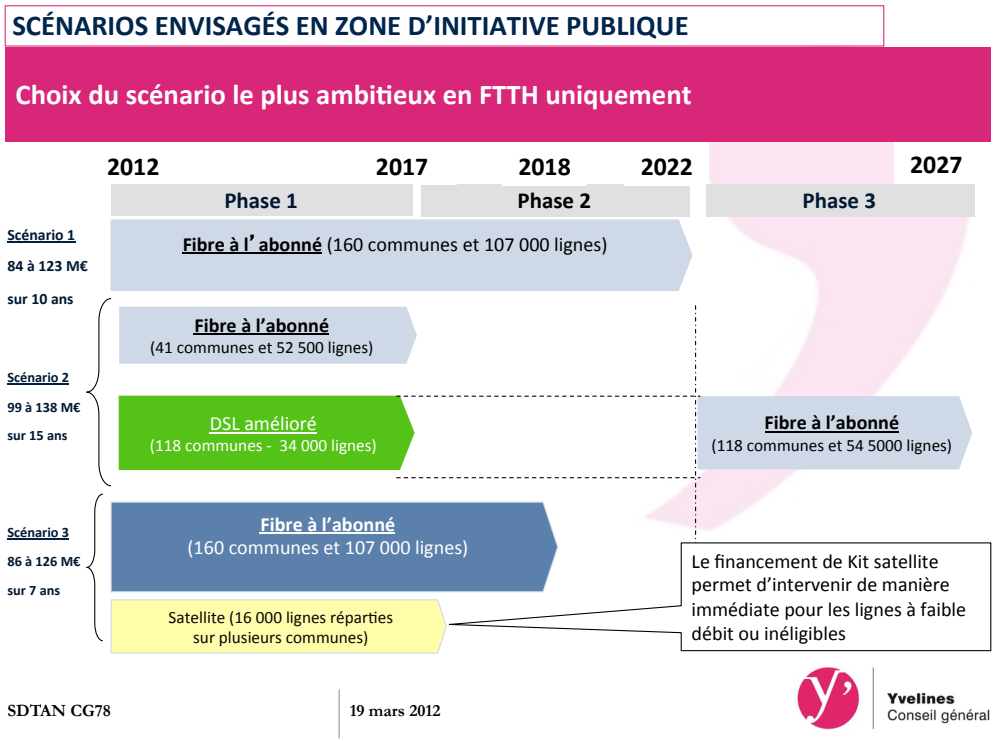

Scénarios envisagés en zone d'initiative publique

Notre schéma directeur d'aménagement numérique a été réalisé en concertation avec l'ensemble des collectivités du département et notamment des EPCI. Un comité de pilotage a été créé fin 2010, toute l'année 2011 a été consacrée à des débats et nous en sommes arrivés à proposer trois scénarios.

Le premier scénario est très complémentaire aux opérateurs : nous mettons de la fibre à l'abonné sur une période d'une dizaine d'années, et nous arrivons en 2020 à faire à peu près 90 % de FTTH sur le territoire.

Deuxième scénario : nous faisons un peu de montée en débit car il y a quand même quelques communes en difficulté. Mais si l'on fait de la montée en débit et que l'on veut être éligible au FSN, cela repousse d'autant l'investissement dans la fibre sur ces communes. Nous voyions donc l'objectif de 100 % fibre repoussé à 2027.

Troisième scénario : nous faisons toujours du FTTH 100 % complémentaire aux opérateurs mais, pour éviter cette rupture avec les gens ayant un mauvais débit ADSL, nous réduisons le délai de déploiement de la fibre. C'est ce dernier scénario qui a été choisi par les élus, avec une grosse implication de la part du politique, car il y a eu un débat sur le fait de pouvoir supporter la pression de nos usagers quand nous leur dirions qu'il n'y aurait pas de solution à court terme. Nous avons donc introduit malgré tout la possibilité de financer du satellite pour des cas extrêmes.

Il y a également eu un gros débat sur la montée en débit qui aurait permis d'améliorer la situation pour 34 000 lignes : cela représentait 17 à 18 millions d'euros d'investissement pour des solutions qui nous privaient de fibre sur ces communes pendant une dizaine d'années. Après réflexion, nous avons jugé préférable que l'argent qui pouvait être mis sur la montée en débit soit utilisé pour compenser le manque à gagner des opérateurs sur les adductions des propriétés privées. Et c'est ce que nous avons fait.

SCÉNARIO RETENU

Réalisation d'un réseau FTTH départemental en 7 ans

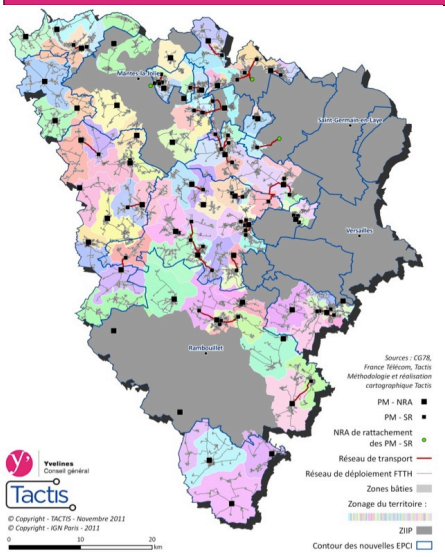

- **107 000 prises sur 160 communes** soit **17 %** de la population départementale
- **3 200 km** de réseau dont seulement 100 km de collecte supplémentaire
- **111** zones de mutualisation de +/- 1000 lignes
- Les PM sont situés à l'emplacement des NRA ou SR
- Réalisation des adductions : 75 % de l'habitat est pavillonnaire. La prise en charge par le public des raccordements en parcelle privée, ab initio, permettrait d'aboutir à un réseau « prêt à l'emploi », très attractif pour les opérateurs privés (recettes prévues de 180 €/ligne)

SDTAN CG78 | 19 mars 2012

Yvelines Conseil général

5

Scénario retenu

Le scénario retenu comporte 107 000 prises sur 160 communes. Il y a 3 200 km de réseau à créer dont seulement 100 km de collecte supplémentaire car nous avons déjà un réseau de collecte bien densifié et que nous allons nous appuyer le plus possible sur le réseau de France Télécom. Par ailleurs, tous les NRA sont déjà dégroupés, par conséquent, si les opérateurs sont déjà présents avec des offres LFO au NRA, pourquoi recréer de la collecte ? Nous avons préféré nous concentrer sur la desserte. Par conséquent, ces 100 km supplémentaires sont de la collecte pour aller du NRA au SR lorsque le point de mutualisation est positionné au SR. Sur cette zone « rurbaine », 75 % de l'habitat est pavillonnaire, la problématique du raccordement sur la parcelle privée est donc très importante.

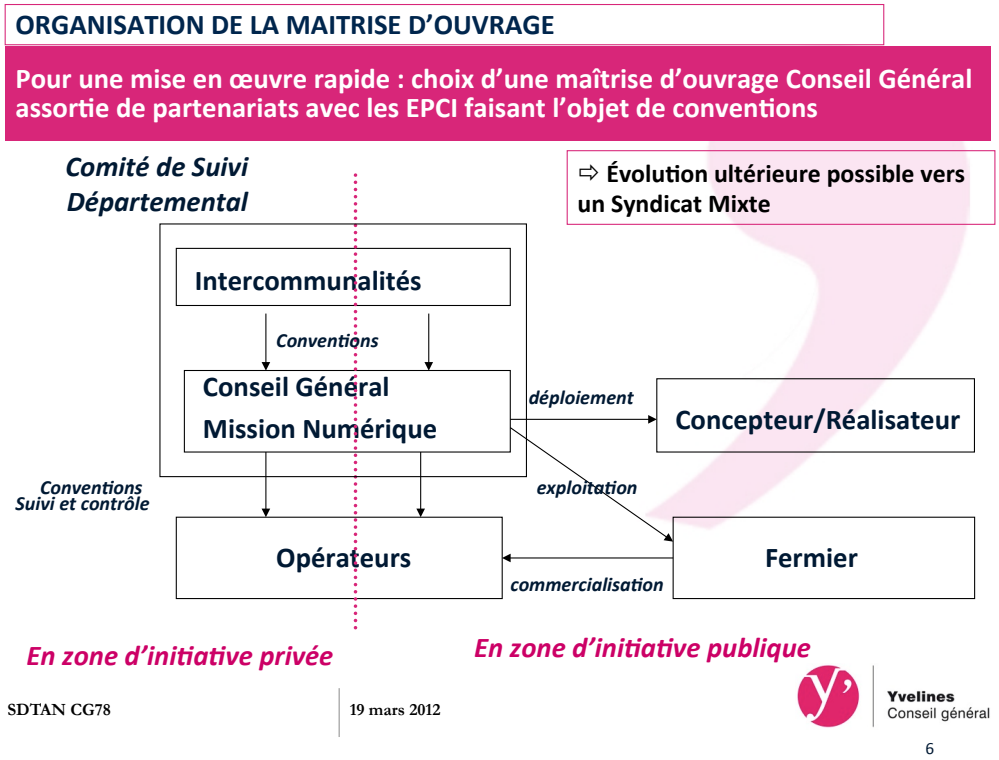

Organisation de la maîtrise d'ouvrage

Nous avons dans un premier temps décidé de faire une maîtrise d'ouvrage complètement départementale avec une évolution possible vers un syndicat mixte. Ce choix nous permet une rapidité de déploiement et de faire une étude sur le syndicat mixte. En effet les quelques expériences de que nous avons eues en la matière sur le département n'ont pas toujours été très concluantes, nous voulons donc vraiment prendre le temps de la réflexion. Je m'aperçois, notamment avec mes collègues de Seine-et-Marne, que ce n'est pas si simple. Nous ne voulions pas perdre de temps en discussions politiques sur la création de ce syndicat, sachant qu'il y a de toute façon une volonté commune de travailler ensemble. Nous préférons travailler sur la base de conventions entre le département et les EPCI et évoluer tranquillement vers ce syndicat mixte.

Nous avons créé un Comité de suivi départemental (un peu à l'image de ce qui existe dans les régions au travers des CCRANT) qui aura deux casquettes, l'une pour suivre les déploiements des opérateurs privés, et l'autre pour suivre la réalisation des travaux pilotés par le département. Dans le modèle que nous avons retenu, la réalisation des infrastructures est séparée de l'exploitation : nous sommes donc partis sur des marchés de travaux et ensuite un affermage. La discussion n'est pas encore complètement close, nous avons parfois des réflexions sur la partie financement, certains préférant peut-être le PPP, mais a priori nous retiendrons ce schéma.

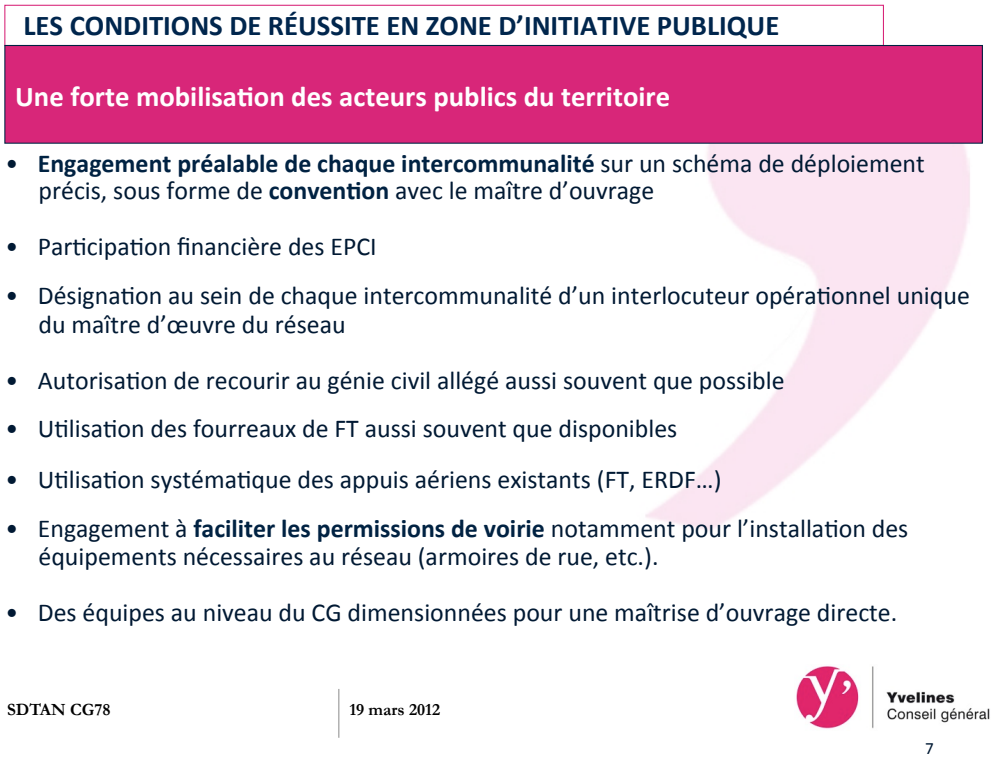

Les conditions de réussite en zone d'initiative publique

Lorsque nous avons lancé notre deuxième délégation de service public, nous avions déjà demandé aux EPCI de signer avec nous des conventions dans lesquelles elles s'engageaient à faciliter le déploiement et surtout à participer financièrement. Pourquoi ces conventions ? Quand nous arrivons sur un territoire pour mettre du réseau, les collectivités sont très contentes mais, au-delà de l'aspect haut débit, elles en profitent pour demander plus, par exemple que l'on refasse complètement la route au passage… Elles augmentent donc fictivement le coût des travaux. Sans aller jusqu'à dire que nous refaisons les bacs à fleurs, parfois, nous n'en sommes pas loin ! Lorsqu'on implique un peu la collectivité au niveau du financement, elle prend un peu mieux conscience des coûts, ses exigences sont nettement moindres, et l'on revient au cœur du sujet qui est l'aménagement numérique.

Il est également important d'avoir un interlocuteur au sein de chaque intercommunalité. Dans les précédents déploiements que nous avons pu faire, nous avions une multitude d'interlocuteurs, le DSI qui venait nous demander de raccorder ses bâtiments, le DST qui a des exigences très fortes sur sa voirie, le secrétaire général, l'élu en charge des TIC, le maire… Au bout d'un moment cela devient ingérable, on a X demandes, on n'avance plus et le projet est bloqué. Là, ces projets doivent aller vite, donc il ne s'agit pas d'avoir ces errements. Nous voulons avoir un interlocuteur unique et cela sera la condition sine qua non pour que nous lancions quelque chose sur une EPCI.

Concernant le génie civil allégé : on en parle beaucoup en pensant que cela se fait facilement. Mais il faut savoir qu'un certain nombre de communes ne veulent pas de génie civil allégé aujourd'hui. Lorsqu'on part sur des chiffrages avec ces technologies et qu'on ne peut pas y avoir recours, cela plombe donc le projet.
Sans oublier dans ces conditions de réussite, le renforcement des équipes au niveau du Conseil général, notamment une plus forte implication de la direction des routes sur le suivi des travaux.

INVESTISSEMENT PRÉVISIONNEL

- Environ 157 M€ d'investissement essentiellement concentré sur 2014-2018
- 1 150 €/prise hors raccordement (25 % de GC à créer) - 37,5 €/ml - 30 ml/prise
- 29 M€ pour la prise en charge des raccordements (400 €/adduction)

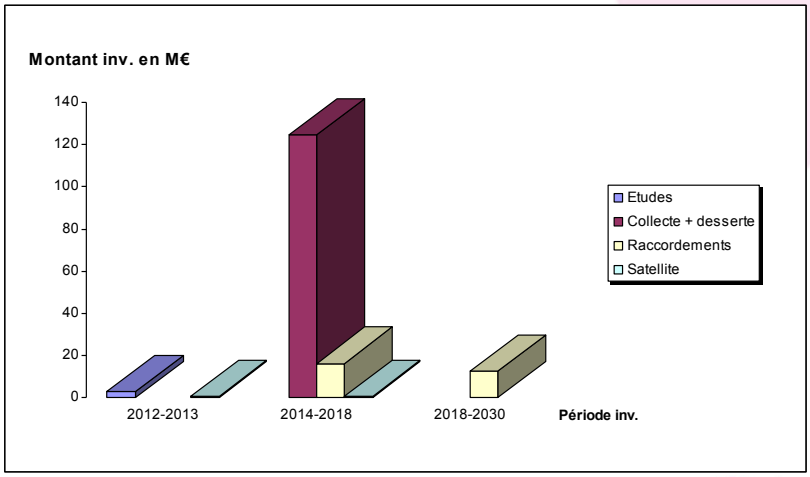

Investissement prévisionnel

Notre projet représente environ 157 millions d'euros d'investissement (dont 29 millions pour la prise en charge des raccordements) essentiellement concentrés sur 2014-2018, les 5 années durant lesquelles le réseau va être construit. Le coût moyen par prise est de 1 150 euros hors adduction, ce qui correspond à des montants entendus dans la journée sur d'autres structures, avec un linéaire de 30 m en moyenne par prise, et un cout moyen de 37 ou 38 euros du mètre linéaire. Ce ne sont pas non plus des chiffres délirants et pour les obtenir nous sommes partis sur la possibilité d'utiliser 50 % du génie civil de France Télécom, mais ce n'est pas forcément gagné. En effet, nous sommes un peu dans l'inconnu, nous avons du mal à obtenir les plans, ces hypothèses sont donc purement théoriques. Par ailleurs, comme cela a été rappelé, quelle possibilité avons-nous d'utiliser les fourreaux en tant que collectivité ?

Répartition du financement sur 2012-2018

En termes de co-financement, nous comptons sur la participation de l'État, avec une moyenne de 220 euros par prise, soit un montant de 24 millions et une participation de 16 % au final. De la part de la région, nous pensons obtenir environ 190 euros par prise, soit une subvention de 20 millions et une participation de 14 %. Et pour les collectivités, la participation s'élèverait à 15 % mais hors adduction, ce qui représente en tout sur le projet une participation de 13,5 % et un co-financement de 180 euros par prise.

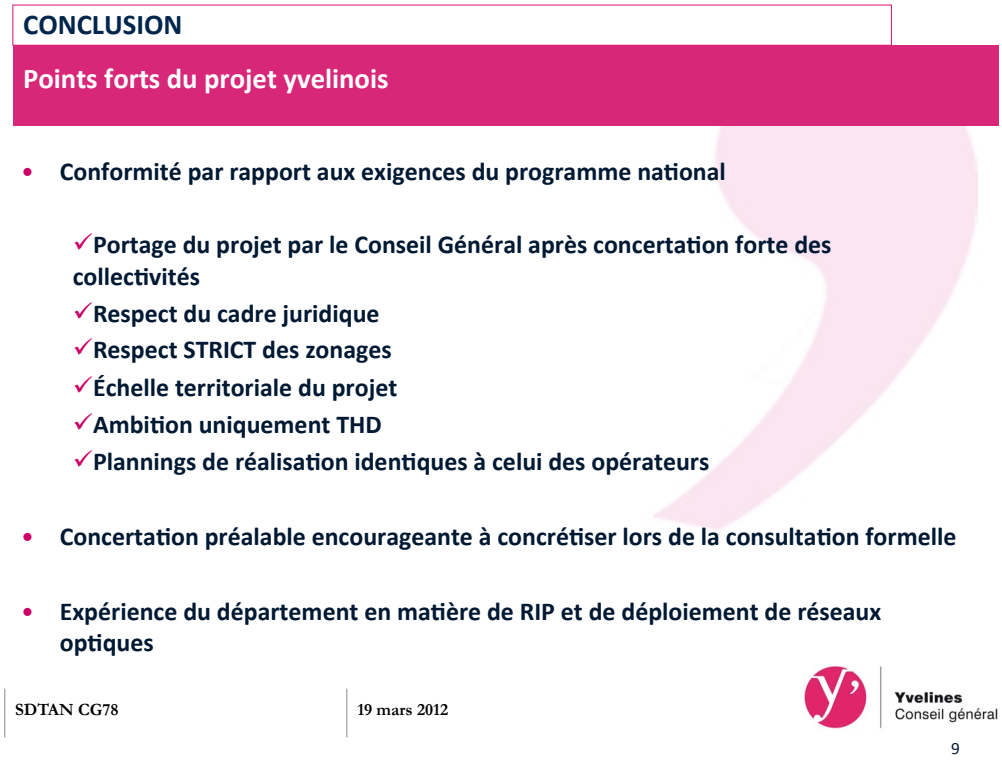

Conclusion

Parmi les points forts de notre projet, il y a tout d'abord la conformité par rapport aux exigences du programme national et, de fait, une complémentarité parfaite avec les projets des opérateurs. Lorsque nous les avons rencontrés, nous avons eu un très bon retour sur notre projet et la concertation a été plutôt intéressante. Nous espérons que cela va se concrétiser très bientôt et pouvoir faire du co-financement assez rapidement.

L'autre point fort, c'est également notre expérience avec les déploiements des deux précédentes délégations de service public. Nous avons commis un certain nombre de petites erreurs en termes de management de projet, mais cela ne se reproduira pas et cela doit nous permettre d'aller plus vite dans les déploiements à venir.

Il reste un certain nombre d'interrogations, qui ont été bien posées par mon collègue du Lot-et-Garonne. Sans revenir sur tous les points, l'un d'entre eux m'inquiète plus particulièrement : il s'agit de la disponibilité des informations auprès des opérateurs, et la connaissance et la coordination de tous les travaux qui peuvent avoir lieu sur un territoire. On pense que c'est très simple à organiser mais en fait c'est très compliqué, avec beaucoup d'outils à mettre en place, et il y a là un gros travail à faire, peut-être au niveau de l'AVICCA, sur ces sujets qui nous intéressent tous.

Patrick VUITTON

Merci. Nous franchissons encore quelques centaines de kilomètres vers l'ouest, avec la Bretagne.